



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2026

### **4.760 producteurs d'électricité décentralisée laissés sans solution : la direction de JPME demande à être reçue en urgence par Bercy**

#### **Une décision brutale aux conséquences immédiates**

La publication ce jour au *Journal officiel* de l'arrêté retirant à JPME Actelios Solutions son autorisation de fourniture d'électricité, accompagnée d'un communiqué ministériel, place 4.760 producteurs d'électricité décentralisée dans une situation d'extrême incertitude, à seulement sept jours de l'échéance fixée au 22 janvier.

Cette décision, prise sans aucune concertation avec l'entreprise, engendre une crise économique et sociale évitable.

#### **Des producteurs abandonnés sans filet de sécurité**

Contrairement aux consommateurs finaux, automatiquement réaffectés à EDF, les 4.760 producteurs concernés ne bénéficient d'aucune mesure de continuité contractuelle.

Ils doivent, dans l'urgence, identifier un nouvel acheteur, à des conditions souvent moins favorables. Pour beaucoup – particuliers ou très petites structures – la vente d'électricité constitue un revenu essentiel, parfois décisif dans un contexte déjà contraint.

#### **Une entreprise condamnée à mort en une semaine**

La révocation de l'autorisation de JPME, si elle est confirmée dans un délai aussi court, revient à une mise à mort pure et simple d'une entreprise aujourd'hui rentable, employant près de 50 personnes, directement ou indirectement.

Et pourtant, JPME a soldé 100 % de ses dettes connues au 31 décembre 2025, y compris celles dues aux producteurs particuliers. Le redressement de son modèle économique est complet.

## **Une décision disproportionnée, sans justification technique**

Rien ne justifiait une mesure aussi radicale.

Avant cette décision :

- Aucun risque de coupure pour les clients finaux,
- Aucun danger financier,
- Une continuité de fourniture totalement assurée.

JPME disposait du statut de Responsable d'Équilibre, en lien direct avec RTE et Enedis, garantissant la stabilité opérationnelle des flux.

## **Une situation d'autant plus incompréhensible qu'un redressement complet a été mené**

L'entreprise a été recapitalisée à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2025, conformément aux recommandations de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Ce geste fort, engagé en lien avec les autorités compétentes, témoigne de la confiance renouvelée des investisseurs dans la solidité et la pérennité du projet JPME.

Depuis un an, l'équipe de direction a été profondément renouvelée. Des profils engagés, expérimentés et compétents ont été recrutés pour redresser l'entreprise, rétablir la confiance avec l'écosystème et structurer un modèle économique plus robuste, plus transparent et conforme aux attentes des pouvoirs publics. Ce travail collectif a porté ses fruits.

## **Une méthode dénoncée par la direction**

*« Nous parlons d'une décision annoncée le 15 janvier, applicable le 22. Sept jours pour des milliers de producteurs et des dizaines de salariés. Cette brutalité est incompréhensible. Plus grave encore : nous l'avons apprise par voie de presse, sans échange préalable, alors même que l'entreprise s'était mise en conformité avec les exigences de l'État », déclare Sophie Bressol, dirigeante de JPME.*

## **Demande de rendez-vous en urgence**

Face à la gravité des impacts humains, économiques et territoriaux, la direction de JPME demande à être reçue dans les plus brefs délais par le cabinet du ministre de l'Économie ou celui du Premier ministre.

Notre objectif est clair, nous voulons identifier des solutions d'urgence pour éviter une issue irréversible pour des milliers de producteurs, de TPE, et pour l'ensemble de la filière de l'énergie décentralisée.

Contact presse : [jpme@bcadvisory.fr](mailto:jpme@bcadvisory.fr)

Jean-Côme Tihy : 06 26 09 08 16

Ninon Bocquet : 07 81 76 62 46